	<b>DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAULT</b> <b>Mairie de Sault – Hôtel de ville – BP 2 – 84390 SAULT</b> <b>Tél : 04.90.64.02.30 – Télécopie : 04.90.64.08.59 –</b> <b>Courriel : <a href="mailto:mairie-sault-84@orange.fr">mairie-sault-84@orange.fr</a></b> N°INSEE Commune : 123 - N° INSEE Arrondissement : 3 Poste Comptable : Centre des Finances Publiques de MONTEUX Identifiants INSEE : Catégorie juridique : 7210 – Commune - SIRET : 218401230 00014 – Code NAF-APE : 8411Z		
	<b>Procès- verbal du conseil municipal</b> <b>Séance jeudi 25 janvier 2024 à 18h</b>		
EFFECTIF LEGAL du CONSEIL : 15	PRESENTS	ABSENTS EXCUSES	DATE DE LA CONVOCATION
NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15	11	4	19/01/2024

**Présents** : Mesdames / Messieurs Claude LABRO, Jean-Pierre RANCHON, Martine SALVAGNO, Corinne BOUYSSOU, Dominique ROUX-BARBAUD, Cyrille FERRO-STEYAERT, Jean-Stéphane FRANCESCHI, Angélique ERARD, Christian ROUCHET, Bruno GIRE, Estelle FAGOT.

**Absent (s) excusé (s)** : Marcel MILLOT, Magali MALAVARD, Eolia WHEYHAUPT THIEBAUT, Angélique PASCAL

**Ayant donné pouvoir** : Marcel MILLOT à Jean-Pierre RANCHON, Magali MALAVARD à Cyrille FERRO-STEYAERT, Angélique PASCAL à Christian ROUCHET

**Secrétaire de séance** : Corinne BOUYSSOU

L'an deux mille vingt-quatre, 25 janvier 2024 à 18h, le Conseil municipal de la Commune de Sault s'est réuni en mairie de Sault.

Le **QUORUM** étant atteint, et, le nombre total de conseillers présents à l'ouverture de séance et en cours de séance étant demeuré supérieur à la moitié des conseillers en exercice, le CONSEIL a pu délibérer valablement, en exécution de l'article L2121-17 du Code Générale des Collectivités Territoriales (présence de la majorité des membres en exercice) : **QUORUM SUPERIEUR à 7** (au moins 7 - art. L2121-17 du CGCT), existant pour tous les points mis à discussion au cours de la séance : Le nombre de conseillers en exercice présents (sans tenir compte des pouvoirs) est supérieur au nombre de conseillers en exercice divisé par deux et arrondi à l'entier inférieur ( $14 / 2 = 7$ ).

Conseillers s'étant retirés en cours de séance = 0 et Conseillers ayant rejoint l'assemblée en cours de séance : 1

Après ouverture de la séance et appel nominal, le Conseil municipal siégeant sous la présidence du Maire a procédé, en conformité de l'article L2121.15 du C.G.C.T, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Corinne BOUYSSOU

Le maire demande aux conseillers s'ils sont d'accord pour voter à main levée et non à bulletin secret : oui à l'unanimité.

Le maire informe que Madame Eolia WHEYHAUPT THIEBAUT assiste au Conseil Municipal en visioconférence.

## Compte-rendu de la séance précédente en date du 14/12/2023

Pas de remarque

Procès-verbal adopté à l'unanimité

### Décisions :

Pas de décision

### Délibérations :

1. Opération 126 : Sollicitation de l'aide Nos Communes d'Abords pour la rénovation énergétique de bâtiments communaux : phase 2 remplacement des menuiseries :  
Rapporteur : Claude LABRO

Le Maire explique que dans le cadre de la rénovation énergétique des bâtiments publics, le groupe scolaire fait l'objet de travaux pour le remplacement des chaudières fioul par des pompes à chaleur Air-Air. Ces travaux ont reçu le concours financier de l'Etat par l'intermédiaire du Fonds Vert. Le plan de financement prévisionnel a pu être affiné grâce à l'établissement de nouveaux devis sur le remplacement des menuiseries et par la passation du marché de travaux sur la mise en œuvre des PAC Air-Air.

Le Maire informe que Le tableau des dépenses mis à jour nous permet de définir un coût prévisionnel pour cette opération qui est estimé à 230 576,50 euros HT contre 200 654,03 euros HT initialement.

<b>NATURE DES DEPENSES</b>	<b>MONTANTS HT</b>
Assistance à Maitrise d'ouvrage	5 992,00
Géomètre (plans)	4 000,00
Mise en œuvre PAC Air-Air Groupe scolaire	132 584,50
Remplacement menuiseries Groupe scolaire	36 000
Remplacement menuiseries Maison Guende	26 000
Remplacement menuiseries Hôtel de ville	26 000
<b>TOTAL HT</b>	<b>230 576,50</b>

Il convient donc de solliciter d'autres sources de financement au travers du Dispositif Nos Communes d'Abords porté par la REGION SUD.

<b>Financiers</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Taux de participation</b>
Phase 1 - FONDS VERTS 2023	138 029,91	60 %
Phase 2 - REGION SUD : Nos Communes d'Abord	46 431,29	20 %
AUTOFINANCEMENT	46 115,30	20 %
<b>TOTAL HT</b>	<b>230 576,50</b>	<b>100 %</b>

VOTE

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0



**2. Opération 12 : Demande de financement pour la désimperméabilisation et la renaturation de la cour d'école communale de Sault.**

Rapporteur : Claude LABRO

Le Maire rappelle que la cour d'école est un lieu de respiration indispensable à la vie scolaire. Or, la cour de récréation est actuellement très minérale, en mauvais état et ne favorise pas la pratique d'activités variées. Elle a peu évolué depuis sa conception il y a plusieurs dizaines d'années alors que les modalités pédagogiques et les modes de vie ont considérablement évolué.

Pour rappel, la commune de Sault a mandaté le bureau d'études AUDDICE pour réaliser une étude de faisabilité. Celle-ci a permis de co-construire le projet avec l'ensemble des usagers de la cour d'école (Services techniques, personnel, SDIS, enfants, enseignants). Sur cette base, un scénario d'aménagement a été élaboré en privilégiant une importante renaturation de la cour d'école et son parvis, tout en favorisant le stockage et l'infiltration naturelle des eaux pluviales.

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à **388 740 euros HT.**

<b>NATURE DES DEPENSES</b>	<b>MONTANTS HT</b>
Travaux préliminaires	19 000,00
Terrassement pour désimperméabilisation	18 898,25
Revêtements	58 086,60
Espaces verts	19 652,00
Equipements pour désimperméabilisation	25 150,00
Equipements autres	90 680,00
Réseau eau pluviale	98 813,00
Réseau eau potable	9 810,00
Etudes complémentaires	19 855,00
Aléas divers (8%)	28 795,59
<b>TOTAL HT</b>	<b>388 740,44</b>

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur la sollicitation des aides de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et de l'Etat au travers du dispositif Fonds Vert sur la base de l'Axe 2 – Renaturation des villes et villages.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

<b>Financeurs</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Taux</b>
AGENCE DE L'EAU	181 611	47%
ETAT : FONDS VERT	128 284	33%
AUTOFINANCEMENT	78 845	20%
<b>TOTAL FINANCEMENT</b>	<b>388 740</b>	<b>100%</b>

Madame Estelle FAGOT demande à quoi correspond la ligne de dépenses « Equipements autres » ?

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit entre autres du stockage de l'eau de pluie.

Monsieur Jean-Stéphane FRANCESCHI demande quelle est la destination de ces eaux stockées ?

Monsieur le Maire explique qu'elles serviront à alimenter les chasses d'eau de l'école maternelle et pour l'arrosage des espaces verts.

Monsieur Jean-Stéphane FRANCESCHI demande quel est le volume prévu ?

Monsieur GENDERA précise que de mémoire il s'agit d'un volume de stockage de 245 m<sup>3</sup>.

18h15 – arrivée de Madame Angélique ERARD à qui Monsieur le Maire effectue un rapide rappel des échanges qui ont eu lieu en son absence.

Madame Estelle FAGOT demande à quelle période son prévu les travaux pour la cour d'école et si les travaux entraineront une fermeture de la cour de récréation.

Monsieur GENDERA indique que les travaux sont prévus sur la période de vacances scolaires Juillet-Aout 2024 et les plantations à l'automne 2024 pour profiter du climat favorable à la végétation. Les entreprises ont maintenant l'habitude et cela n'impactera pas la rentrée scolaire de Septembre 2024.

VOTE          POUR : 15          CONTRE : 0          ABSTENTION : 0

**3. Délimitation des zones d'accélération de la production des énergies renouvelables conformément à l'article 15 de la loi n°2023-175 du 10 mars 2023.**

Rapporteur : Claude LABRO

Le Maire présente le document élaboré par le Parc Naturel Régional du Mont Ventoux et mis à la consultation du public sur la période du 18 décembre 2023 au vendredi 12 janvier 2024.

Le Maire indique que le vote permettra la transmission des cartes au référent Préfectoral unique en la personne de Monsieur ROUDIL, Sous-Préfet de l'arrondissement de Carpentras.

Monsieur Christian ROUCHET demande si la tribune de l'hippodrome est ciblée comme zone pour l'implantation de panneaux photovoltaïques ?

Monsieur le Maire répond à l'affirmative.

Madame Estelle FAGOT demande pourquoi le parking des écoles n'est pas ciblé ?

Monsieur Jean-Pierre RANCHON précise que le parking des écoles et celui des aires sont situés dans la zone de protection des monuments historiques.

Pour le photovoltaïque au sol, Monsieur le Maire informe que le choix de la municipalité a exclu les parcelles privées pour limiter les conflits. Cela n'empêche pas le dépôt de dossier de projet, lesquels seront analysés plus strictement.

Monsieur le Maire précise que le poste source connaîtra une mise en œuvre plus rapide si plusieurs projets sont référencés.

Monsieur le Maire informe que le SEV84 et la CCVS développe un projet de réseau de chaleur auquel serait raccordé les installations du département, la salle polyvalente et peut-être l'hôpital de Sault.

Monsieur Christian ROUCHET demande si des particuliers pourront s'y brancher ?

Monsieur le Maire répond qu'il ne sera pas possible pour éviter une trop grande complexité juridique et administrative.

VOTE          POUR : 15          CONTRE : 0          ABSTENTION : 0



4. Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent) - budget principal de la commune.

Rapporteur : Claude LABRO

Monsieur le Maire indique que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

VOTE            POUR : 15            CONTRE : 0            ABSTENTION : 0

5. Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent) - budget annexe Complexe Municipal du Défends.

rapporteur : Claude LABRO

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit du même principe d'engagement anticipé du budget 2024 sur le budget annexe correspondant au Complexe Municipal du Défends.

VOTE            POUR : 15            CONTRE : 0            ABSTENTION : 0

6. Convention de mise à disposition de locaux à titre onéreux avec l'association des « Restos du cœur »

rapporteur : Claude LABRO

Le maire indique que l'association « Les Restaurants du cœur » souhaite louer le local attenant à celui qu'elle occupe actuellement, situé au 273 route des Cartouses (précédemment occupé par le Cabinet AUDDICE).

L'association compte proposer diverses activités d'aide et d'animation, tels que des ateliers « cuisine », un espace rencontre, une aide à la petite enfance, ainsi que du soutien scolaire.

Il est donc nécessaire de passer une nouvelle convention à titre onéreux pour ce local.

Il est proposé de louer ce local communal de 88 m<sup>2</sup> comprenant outre la pièce principale une cuisine, un bureau, une véranda en deux parties, un WC et un jardin clos.

Cette convention est consentie pour une durée d'un an, puis sera renouvelable tous les ans par tacite reconduction.

La présente convention est conclue moyennant un loyer de 678 € par mois (charges comprises).

Il est convenu que l'occupant reste le gestionnaire des abonnements utiles à l'exercice de son activité : internet, téléphone.

Christian ROUCHET demande si une limite est fixée dans la consommation des charges ?

Monsieur le Maire précise que non. Christian ROUCHET demande s'il les activités proposées seront payantes ? Martin SALVAGNO précise qu'à priori ça n'est pas le cas.

VOTE            POUR : 15            CONTRE : 0            ABSTENTION : 0

**7. Convention de mise à disposition des parcelles M210 et M211 au Syndicat Intercommunal de l'eau potable et de l'assainissement collectif.**

Rapporteur : Jean-Pierre RANCHON

Jean-Pierre RANCHON informe le conseil municipal que le Syndicat intercommunal d'Alimentation en eau potable et d'assainissement – SIAEPA, procédera à des travaux d'extension de la station d'épuration de la Commune et qu'à ce titre la commune met à la disposition du SIAEPA, les parcelles section M n°210 et n°211.

Christian ROUCHET demande s'il y a une redevance ? Monsieur RANCHON précise qu'il s'agit d'une mise à disposition gratuite dans l'intérêt de la commune.

VOTE            POUR : 15            CONTRE : 0            ABSTENTION : 0

**8. Approbation du développement du projet photovoltaïque porté par la société ECO DELTA sur la commune de Sault.**

Rapporteur : Claude LABRO

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de la construction et de l'exploitation d'un parc photovoltaïque, la société ECO DELTA souhaite implanter un parc solaire d'environ 6 hectares sur des terrains appartenant à des propriétaires privés situés sur le territoire de la commune de Sault.

Monsieur le Maire présente sur une carte les parcelles concernées et précise qu'il s'agit d'une zone naturelle déboisée. Christian ROUCHET précise qu'à ce rythme nous ne serons plus un territoire agricole mais plutôt un territoire industriel. Monsieur ROUCHET demande à qui appartient les parcelles. Monsieur le Maire répond « Monsieur PICCA ».

VOTE            POUR : 14            CONTRE : 0            ABSTENTION : 1 (Bruno GIRE)

**9. Approbation du développement du projet photovoltaïque porté par la société APER sur la commune de Sault.**

Rapporteur : Claude LABRO

Monsieur le Maire présente sur une carte les parcelles concernées et précise qu'il s'agit d'agrivoltaïsme. Corinne BOUYSSOUX demande le type de culture prévue au-dessous ? Monsieur le Maire précise qu'il n'a pas la réponse.

VOTE            POUR : 0            CONTRE : 11            ABSTENTION : 4 (Claude LABRO, Jean-Pierre RANCHON, Marcel MILLOT, Eolia WHEYHAUPT THIEBAUT)

**Communication**

- Martin GENDERA présente au Conseil Municipal, les résultats du travail mené par le groupe de travail signalétique et portant sur la rénovation de la Signalétique d'Intérêt Local et la signalétique des aires de stationnement. Il est précisé que ce travail sera présenté à l'association des commerçants puis à l'Agence Routière de Sault.



- Présentation de la procédure de reprise du camping : Monsieur le Maire informe qu'une évaluation des domaines est prévue le 26 janvier 2024 et que la rédaction du bail commercial est en cours. Le bail sera proposé à l'office notarial par la suite. La procédure de consultation s'établira sur 5 février 2024 au 5 mars 2024. Elle sera suivie par une phase d'analyse des candidatures et validation en Conseil Municipal. Monsieur Christian ROUCHET demande si la piscine est incluse dans la gestion du prestataire ? Madame Corinne BOUYSSOU explique que la piscine reste à la commune mais que la gestion est déléguée au titulaire du bail. Le mode de gestion reste à clarifier. Monsieur Christian ROUCHET demande si des candidats sont connus. Monsieur le Maire précise que pour le moment il y a des personnes intéressées mais cela n'indique pas si ces mêmes personnes seront candidates. Madame Corinne BOUYSSOU précise que la procédure est dématérialisée mais que le dépôt de dossier papier est possible. Les visites seront obligatoires pour soumissionner et elles seront regroupées sur deux sessions afin que tous les candidats disposent des mêmes informations.
- Présentation de l'interconnexion entre le SIAEPA et le Syndicat Rhône Durance. Monsieur le Maire précise que le SIAEPA délègue sa Maitrise d'ouvrage au Syndicat Rhône Durance pour bénéficier de leur expertise et moyens humains.
- Présentation réunion publique PADD du 7 février 2024.

### **Informations :**

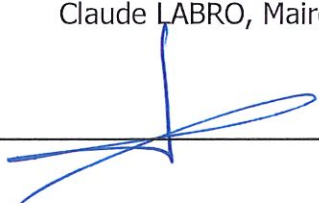
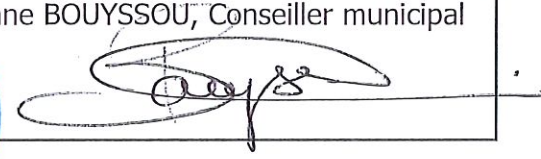
### **Questions diverses :**

- Christian ROUCHET demande ce qu'il en est du litige avec les pétardiers ? Monsieur le Maire indique qu'un courrier a été transmis à la présidente de l'association « Li petardie » et qu'elle dispose d'une semaine pour y répondre. Le litige existant pose des problèmes pour que la Fédération de chasse puisse faire passer les permis de chasse dont le calendrier 2024 est programmé.
- Dominique ROUX-BARBAUD informe qu'une rumeur circule sur la fermeture d'une classe prévue pour l'année prochaine. Monsieur le Maire indique avoir appelé l'instructeur ce jeudi 25 janvier 2024 et qu'à ce jour rien n'est acté. Martine SALVAGNO précise que les effectifs de la classe ULIS ne sont pas comptabilisés. Dominique ROUX-BARBAUD précise qu'il est aberrant d'inciter au développement du territoire via des programme comme Petites Villes de Demain et que l'impact d'une fermeture de classe est dangereux pour l'attractivité du territoire. Les effectifs pour suppression et ouverture de classe n'ont pas les mêmes critères et difficile réouverture classe. Le maire précise que un nombre conséquent d'enfants de la crèche rejoindront les écoles sous peu. Corinne BOUYSSOUX explique qu'il y a un risque de fermeture de classe au collège si les effectifs du groupe scolaire baisse par manque d'attractivité. Dominique ROUX-BARBAUD interpelle les membres du Conseil Municipal pour savoir comment ils souhaitent se mobiliser face à ce problème.
- Christian ROUCHET aimerait avoir davantage d'informations au sujet des conflits existants avec les Services techniques communaux. Monsieur le Maire précise qu'il n'y a pas de conflit et que le nouvel organigramme a été élaboré en accord avec le centre de gestion. Christian ROUCHET précise qu'on lui a dit que la charge de travail était trop importante par rapport aux effectifs. Monsieur le Maire précise que deux employés sont en arrêt maladie ou temps partiel. Il indique que l'organigramme n'avait pas nécessité à être voté mais que cela a été fait dans un souci de transparence. Dominique ROUX-BARBAUD précise qu'elle a également perçu que

toutes les informations n'étaient pas énoncées pour expliquer le nouvel organigramme. Monsieur le Maire indique que le nouvel organigramme a été élaboré de manière à satisfaire les personnes concernées dans un objectif de performance du service. Il précise que les agents ont un devoir de réserve vis-à-vis des choix de la municipalité et notamment ceux du maire. Christian ROUCHET conseille de lister les problèmes et litiges existants entre l'équipe du services techniques et leur hiérarchie. Martine SALVAGNO indique que les problèmes ont un impact fort sur l'organisation de l'équipe municipale puisque la réunion avec le service technique déborde systématiquement sur la réunion des adjoints. Corinne BOUYSSOU demande quelle est la durée de la réunion avec les services techniques. Martine SALVAGNO répond environ 2h. Dominique ROUX-BARBAUD demande quelle est la raison de cette durée et conseille d'imposer un délai.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h51**

**Il sera validé lors du prochain conseil municipal et publié sur le site internet de la mairie sous un délai de 8 jours à compter de sa validation, conformément à l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 et à l'article L2121-15 du CGTC**

<p><b>Le Président de séance :</b></p> <p>Claude LABRO, Maire</p> 	<p><b>Secrétaire de séance :</b></p> <p>Corinne BOUYSSOU, Conseiller municipal</p> 
---	---

